Avis de changement de tarif

Cet avis déclare suivre la deuxième partie de la norme d’archivage, à son niveau le plus exigeant. En plus de la promesse que la page garde son apparence, et de chaque trace d’encre qui dit quelle lettre elle représente, le fichier dit de quoi il est fait : cette ligne est un titre, ce bloc est un paragraphe, et le filet en pied de page est un ornement qui ne dit rien.
Un logiciel qui lit l’avis à voix haute suit l’ordre que donne l’arbre de structure, et non celui dans lequel l’encre a été posée ; sur un téléphone, une application de lecture a de quoi recomposer le texte.

Le nouveau tarif s’applique à toute commande confirmée à partir du 1er mai 2026. Les commandes déjà confirmées restent au tarif en vigueur lors de leur confirmation.